



INITIATION & FORMATION

L'Aéroclub régional de Caen est implanté sur l'aéroport de Caen-Carpiquet. Il dispose d'installations récentes, spacieuses & fonctionnelles. Une atmosphère chaleureuse permet aux membres de se retrouver pour partager un moment de convivialité autour d'un café ou d'une boisson fraîche. Les pilotes ont à leur disposition une salle équipée pour la préparation de leurs vols de loisirs.

Le vol de loisir sous toutes ses formes, mais toujours en sécurité, c'est le but premier de l'aéroclub. Réel tremplin vers les carrières aéronautiques : nous comptons parmi nos membres un très grand nombre de professionnels de l'aviation civile et militaire (pilotes, mécaniciens, techniciens, ingénieurs, contrôleurs aériens, ...). Ils se feront toujours un plaisir de répondre à vos questions et vous conseiller, quel que soit votre projet !

L'aéroclub, c'est également une école de pilotage agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile n° *F-BN-99013*. Elle est composée d'une équipe d'instructeurs bénévoles dirigés par un Chef-pilote, salarié et responsable de la formation pédagogique.



Vous êtes tentés... vous souhaitez entreprendre une formation de pilote privé mais vous voulez confirmer votre motivation ? Initiez-vous au pilotage ! L'initiation se présente sous forme d'une séance de 1h30 avec instructeur, au cours de laquelle :

- vous appréhendez l'environnement aéronautique, réglementaire et climatique.
- vous prendrez "le manche" pour de premières évolutions durant 30 min de vol.

A l'issue de cette séance, vous pourrez vous engager pleinement afin d'obtenir un brevet de base (BB) ou une licence de pilote privé (PPL).

Le brevet de base (BB)

Le brevet de base, reconnu en France uniquement, vous permet d'être autonome en vous familiarisant avec les responsabilités de commandant de bord, seul à bord de l'avion sur lequel vous avez appris, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome de départ. Il nécessite environ 20 heures de vol ainsi que la réussite à un examen théorique & pratique.

Licence de pilote privé (PPL/LAPL)

La licence PPL(A) est une licence européenne vous donnant la possibilité de voler sans être rémunéré, avec des passagers en France et à l'étranger. Un minimum de 45 heures de vol (35h LAPL) est nécessaire ainsi que la réussite aux examens théoriques et pratiques afin de valider le PPL.

Et après ...

A l'issue de votre formation vous aurez la possibilité si vous le souhaitez d'élargir vos compétences avec le vol de nuit, ou de poursuivre vers des formations professionnelles civiles ou militaires. Les sports aériens vous intéressent ? Initiez-vous aux rallyes aériens, le pilotage de précision ou la voltige aérienne.



INITIATION & FORMATION

Lors de votre inscription au club, vous serez mis en relation avec un instructeur qui prendra en charge votre progression. Vous volerez sous sa responsabilité. Tous nos instructeurs ont suivi et réussi une formation agréée. Tous appliquent une méthode pédagogique similaire et suivent une progression identique de l'enseignement sous le contrôle du chef Pilote. Un changement occasionnel d'instructeur ne pose donc pas de problème sur le plan pédagogique.

Durant votre formation, il vous sera nécessaire de travailler la théorie à partir de votre « Manuel du Pilote ». Il vous permettra de découvrir tous les aspects du pilotage technique, règlementaire, facteurs humains... Il vous préparera à l'examen théorique. Présenté sous forme de QCM, il doit être réussi avant l'examen pratique.

Tout au long de votre progression, chaque vol sera précédé d'un « briefing » au cours duquel vous préparerez le vol du jour avec votre instructeur. Vous aborderez les objectifs de la leçon. Au retour du vol, un débriefing permettra de faire le point sur votre progression.

Dès le premier vol, vous serez aux commandes. Votre instructeur vous soulagera des tâches qui ne concernent pas encore les objectifs de la leçon. Progressivement, il y aura transfert de la charge de travail de l'instructeur vers l'élève pilote.

Et le coût ?

Evidemment, la formation a un coût important. Néanmoins, comme nous sommes une association, les prix sont « coûteux ». Les paiements s'effectuent au fur et à mesure de la formation. Pour un PPL « standard », il faut compter en moyenne un volume de 55 heures de vol étalées sur une période de 2 ans. Ceci représente environ 9.000€, étalé sur toute la durée de la formation. Pour les jeunes de moins de 21 ans, il est possible d'obtenir des bourses de la Fédération Française Aéronautique dans le cadre « d'Objectif Pilote ».

